



Déclaration préalable
CAP Nationale de mobilité
des secrétaires administratifs
du 18 avril 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs

Lors du scrutin du 6 décembre 2018, les secrétaires administratifs ont élu leurs représentants du personnel. C'est ainsi que la CFE-CGC a fortement progressé en terme de représentativité, la présence de nos 4 élus à cette CAP Nationale, le prouve. Quant à la CAP Locale Ile de France des SA, nous y sommes majoritaires.

Cette première CAPN post scrutin est donc l'occasion d'aborder plusieurs points.

Tout d'abord, je souhaite redire ici la position du SNAPATSI concernant les règles d'organisation qui ont prévalu pour la mise en œuvre de la mobilité hors CAP au cours du second semestre 2018. Si le SNAPATSI s'est déclaré favorable sur le principe à ce que les agents n'attendent pas début 2019 pour obtenir une mobilité, nous avons dénoncé par courrier daté du 19 juillet 2018, Monsieur le Président, la non application de l'article 60 de la Loi 84-16 du 11 janvier 1984.

Dans son courrier le SNAPATSI n'acceptait pas d'être mis devant le fait accompli par une simple information de tableaux dont nous n'aurions aucun élément pour apprécier si des agents n'ont pas été lésés. C'est pourtant ce qu'il se passe aujourd'hui !

En tant que force de propositions, le SNAPATSI demandait que soient inscrites à l'ordre du jour des CAP d'automne dernier, les mobilités afin que des avis soient émis par les représentants du personnel.

Force est de constater que nous n'avons pas été entendus, ce que nous déplorons.

Aujourd'hui ce ne sont pas moins de 235 mouvements qui nous sont communiqués, sans autres explications que des tableaux récapitulatifs.

Nous notons que des militaires et policiers municipaux ont bénéficié de ces mobilités au fil de l'eau. C'est une première, Monsieur le Président, nous trouvons cela tout à fait dommageable vis-à-vis des Secrétaires Administratifs qui sont aujourd'hui en poste dans les services du Ministère de l'Intérieur. En tout cas, nous ne serons pas en mesure de fournir des informations d'explication

si des agents devaient nous interroger sur les motifs qui ont conduit l'administration à porter ses choix sur tel ou tel candidat.

Il est bien évident que nous ne remettons aucunement en cause la qualité du travail fourni par vos équipes mais ce qui nous inquiète, Monsieur le Président, c'est la gestion future des CAP. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je ne peux dissocier la gestion de fin d'année du projet de loi de transformation de la Fonction Publique.

Celui-ci prévoit un volet de rénovation du dialogue social. La CFE-CGC n'est aucunement opposée à des réformes à condition que celles-ci mettent en œuvre des progressions favorables aux agents. C'est bien loin d'être le cas dans ce projet de loi. Réformer en supprimant, n'est pas à nos yeux, bénéfique aux agents que nous représentons.

Les CAP constituent une des garanties essentielles d'examen individuel d'indépendance, de transparence et d'égalité de traitement offerte aux agents par le statut général de la Fonction Publique. À telle enseigne que la jurisprudence administrative de façon constante sanctionne le non-respect des conditions de consultation de ces instances, qui entache d'irrégularités des décisions prises par l'administration.

Consciente que ces réformes sont décidées à un autre niveau que celui du Ministère de l'Intérieur, je tiens néanmoins à renouveler ici la position de la CFE-CGC sur le sujet du dialogue social : remettre en cause les CAP, c'est priver les agents de garanties fondamentales et d'un examen objectif et contradictoire de leur situation administrative. De plus, comment expliquer aux représentants nouvellement élus que leur mandat sera amputé de certaines prérogatives ?

C'est pourquoi je renouvelle aujourd'hui, Monsieur le Président, nos demandes pour le Ministère de l'Intérieur. En premier lieu, nous sommes attachés à un dialogue social constant : avant les CAP, pendant les CAP et après les CAP. En fonction des dispositions du projet de loi qui sortiront du Parlement, car nous comptons encore peser sur certaines avancées, je renouvelle notre demande d'une réflexion rapide sur l'organisation future du dialogue social.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration soit annexée au procès-verbal.

Les représentants du personnel